FC STÉPHANOIS

Tournoi « Challenge Philippe Bertrand »

Règlement

Art.01 Le tournoi réunit des équipes U14/U15 (trois U13 maximum par équipe sont autorisés) et des équipes U14F/U15F (trois U13F maximum sont autorisés). Tous et toutes les joueurs(ses) sont obligatoirement licencié(e)s à la FFF (la licence de la joueuse est au nom du club inscrit & validée par le district auquel le club est affilié). Toutes les équipes devront se présenter à la table de marque dès leur arrivée et compléter la liste des joueurs(ses). Le FC Stéphanois se réservant le droit de contrôler les licences.

Art.02 Aire de jeux : Terrain type « Foot à 11 » ; 1 terrain synthétique et 1 terrain en herbe pour les U15M
Aire de jeux : Terrain type « Foot à 8 » : 2 terrains synthétiques pour les U15F

Art.03 Équipes :

- U15M : composées de 11 joueurs + 5 remplaçants
- U15F : composées de 8 joueuses + 4 remplaçantes
- Sauf dérogation accordée par les organisateurs, un(e) joueur(se) ne peut jouer que dans une seule équipe.
- Aucun(e) joueur(se) ne peut participer à ce rassemblement pour un autre club autre que celui où elle est licenciée sans l'autorisation écrite de son président.

Art.04 Chaque équipe devra fournir 2 jeux de maillots de couleurs différentes, chaque joueur(se) doit conserver ses deux maillots durant tout le tournoi.

Art.05 Les équipes participantes devront être présentes au moins 5 minutes avant le début de chaque rencontre la concernant. Une équipe absente de son match voit son match perdu sur le score de 2 à 0, le match ne peut être reporté qu'en cas d'accord entre les deux équipes concernées et les organisateurs.

Art.06 La durée des rencontres sera de 1 fois 20 minutes en U15M et 1 fois 10 minutes en U15F.

Art.07 Les règles sont celles de la F.I.F.A pour le Football à 11 en U15M et celles pour le Football à 8.

Art.08 Ne sont autorisés sur l'aire de jeu que les 16 joueurs qualifiés et 3 dirigeant(e)s en U15M et 12 joueuses qualifiés et 3 dirigeant(e)s en U15F.

Art.09 Les signaux de début et fin de match sont donnés par la table de marque sauf temps additionnel éventuel donné par l'arbitre en cas d'évènement particulier)

Art.10 Les points des matchs de poule seront décomptés comme suit : VICTOIRE : 4 points – NUL avec buts : 2 points – NUL sans buts : 1 points – DEFAITE : 0 point – PENALITE : -1 point.

Art.11 En cas d'égalité au classement, il sera tenu compte : 1° du goal-average particulier, 2° du goal-average général, 3° de la meilleure attaque, 4° du fair-Play, 5° série de tirs au but par 3 joueuses différentes, ensuite mort subite. S'il y a égalité parfaite entre 3 équipes, jonglage entre les 3 gardien(ne)s.

FC STÉPHANOIS

Tournoi « Challenge Philippe Bertrand »

Règlement

Art.12 En cas d'égalité au cours de la finale, une série de 3 tirs aux buts sera effectuée, ensuite mort subite s'il y a toujours égalité.

Art.13 SANCTIONS : *Tout(e) joueur(se) exclu(e) lors d'une rencontre (carton rouge) ou si 2 cartons jaunes consécutifs en 2 matchs sera automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. *Si 2 cartons rouges, exclusion définitive du joueur ou de la joueuse. *Tout(e) joueur(se) ou dirigeant(e) ayant un comportement jugé inadmissible lors des rencontres, se verra infliger une sanction par le comité d'organisation.

Art.14 Le fait de participer au tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Art.15 Pour tout litige, seul le comité d'organisation sera apte à trancher le différend. Sa décision sera sans appel.

Art.16 Toutes les équipes seront récompensées. Les 4 premiers de chaque tournoi devront attendre la remise des lots pour avoir leur récompense.

Art.17 Le FCS décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident ayant lieu en dehors des rencontres.

Le comité d'organisation.

Bon tournoi à tous !

ADRESSE DU STADE :

Complexe Sportif de la Guerche

Rue de la Guilletière

44360 Saint-Étienne-de-Montluc